

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
27 Mai 2016**

**OBJET** : Domaines Départementaux de la Tour d'Arbois, de Meynes, du Val de Vignes et de Roques-Hautes - Convention avec l'association Aix VTT

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Mai 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver le projet de convention d'autorisation d'usage de terrains pour la pratique et l'apprentissage du vélo tout terrain sur les domaines départementaux de la tour d'Arbois, de Meynes, du Val de Vignes et de Roques-Hautes, joint en annexe au rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer cette convention, à intervenir avec l'association Aix VTT et tous les actes y afférents.

Ce rapport ne présente aucune incidence financière.

à l'Unanimité

**ADOPTE**  
Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation

Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice par intérim  
du Service des Séances de l'Assemblée